

# LA PETITE ENFANCE

## POUR UN ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE QUALITÉ

Depuis vingt ans les élu.es politiques s'intéressent à la petite enfance et depuis vingt ans les réformes mettent en difficultés celles et ceux qui travaillent avec des jeunes enfants de 0 à 3 ans! Effectivement, depuis vingt ans, la question de l'accueil de jeunes enfants est abordée par le biais de la quantité sans se soucier de la qualité: il faut créer des places. Mais c'est avec la logique, les méthodes et démarches libérales que ces places ont été créées: faire plus avec les mêmes, voire moins de moyens. Cette logique libérale est à l'œuvre au fil des différentes réformes mises en place en ce 21<sup>e</sup> siècle:

- fin des 100 % d'APS et EJE auprès des enfants dans l'accueil collectif (décret EAJE 2000);
- création de la Prestation de service unique (PSU) horaire (2002);
- mise en place de l'accueil en surnombre (2010, décret Morano);
- financement des structures privées lucratives (depuis 2003);
- augmentation du nombre des enfants chez les assistant.es maternel.les (2010, 2021);
- création des structures au rabais, qui fonctionnent avec des personnels moins qualifiés et qui peuvent accueillir jusqu'à 16, voire 20 enfants en maison d'assistant.es maternel.les (MAM) et 10, voire 12 enfants dans des micro-crèches. (2010, 2021);
- réduction de l'espace à 5,5m<sup>2</sup> pour les enfants dans des zones très urbaines (2021);
- possibilité (à venir) pour les gestionnaires de modifier la norme d'encadrement au détriment des bébés (2021).

Ces mesures et réformes expriment la volonté des différents gouvernements d'optimiser et de rendre plus rentable l'accueil des jeunes enfants. Et pourtant grâce aux connaissances psychologiques et pédagogiques et à l'apport des neurosciences, on connaît les besoins des jeunes enfants et les critères de qualité qui devraient être mis en place:

- du personnel en nombre qui permet l'accompagnement individualisé des plus petits et en petits groupes de cinq enfants maximum par professionnel.le;
- des professionnel.les qualifié.es par des formations initiales et un accès aux formations continues;
- un travail d'équipe, avec des professionnel.les d'horizons différents qui se complètent et qui trouvent un intérêt dans leur travail;
- un cadre et des espaces qui permettent aux enfants de se mouvoir et d'explorer dans un cadre sécurisant;
- une stabilité des équipes qui permette de construire et de développer des projets pédagogiques.

## LE CADRE GLOBAL DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS EST FIXÉ AU NIVEAU NATIONAL

Les élu.es de Paris aiment mettre en avant le service public de la petite enfance. Pourtant, la Mairie de Paris ne donne pas le meilleur exemple pour un accueil de qualité des jeunes enfants et des bonnes conditions de travail! Depuis des années on constate:

- un turn-over énorme dans les équipes des crèches;
- un manque d'effectif chronique avec, en conséquence, du stress augmenté et des maladies évitables chez les professionnel.les,

- du mal-être chez les enfants, engendré par trop de changements et un mécontentement accru des familles;
- un calcul de ratios d'encadrement de 6,5 enfants par professionnel.les sans prendre en compte la composition de l'espace (mais on ne coupe pas les bébés en deux!);
- l'application depuis longtemps des 5,5m<sup>2</sup> alors que les enfants vivent déjà souvent dans des espaces limités et ont des besoins moteurs accrus;
- des organisations du travail qui ne collent pas avec l'avis des professionnel.les avec, encore maintenant, le transfert des psychologues, médecins et psychomotricien.nes à la nouvelle direction de la santé.

La Mairie de Paris n'applique pas le décret Morano contre lequel nous nous sommes mobilisés et affirme qu'elle maintient 100 % d'EJE et APS auprès des enfants (ce que nous soutenons). Mais, de plus en plus, elle gère les établissements de la petite enfance avec le souci de «remplissage de créneaux horaires». On finit alors par ne plus parler qu'optimisation des capacités des structures aux dépens des conditions de travail de tous les personnels et de la qualité d'accueil des enfants.

## DANS LES ÉTABLISSEMENTS...

Manque récurrent de personnels, normes d'encadrement non respectées, «remplissage à marche forcée», turn-over très important, formations et congés reportés ou annulés, remplacements contraints au pied levé des un.es et des autres, polyvalence à outrance de tous, surcharge de travail, fiches de poste non respectées, stress, mal-être au travail, personnels en état d'épuisement physique et psychologique, accidents de travail, démotivation, non-respect des droits des agents. **La maltraitance institutionnelle, ça suffit ! Nous réclamons du respect, de la bienveillance, de la considération et de la reconnaissance !**

Tant que la Mairie de Paris ne se donnera pas les moyens de fidéliser ses agent.es, la situation des effectifs restera comme un puits sans fond. L'amélioration des conditions de travail passe par la création d'emplois et la mise à disposition de locaux et matériels adéquats dans tous les établissements et services administratifs.

## NOS REVENDICATIONS

**Le SUPAP-FSU n'a confiance ni dans les bonnes paroles des élu.es petite enfance à Paris, ni dans les affichages de qualité de la DFPE.** C'est pour cela que nous continuons à revendiquer et à nous mobiliser avec les agent.es de la petite enfance à Paris pour:

- l'amélioration des conditions de travail: moins d'enfants, plus de personnel notamment en ne comptant pas les EJE dans les effectifs auprès des enfants;
- la reconnaissance des métiers et de leur pénibilité, la revalorisation des rémunérations, un déroulement de carrière accéléré;
- l'arrêt de la polyvalence imposée aux personnels en particulier aux ATEPE;
- une école de formation (pour les APS et EJE) de la Ville de Paris comme un atout pour éviter les pénuries en personnel;
- l'augmentation des postes dans le volant de remplacement;
- des secrétaires pour décharger les responsables de crèche des tâches administratives chronophages.

**Le SUPAP-FSU a participé activement à toutes les actions intersyndicales des personnels de la petite enfance de Paris**

depuis sa création en 2003. Ces actions ont permis une augmentation des effectifs, la création d'un volant de remplacement, le remplacement de la prime d'assiduité par la prime petite enfance.

La FSU est activement partie prenante du collectif « Pas de bébés à la consigne » qui a partiellement fait reculer le gouvernement et aussi de la plate-forme « Assurer l'avenir de la PMI ». L'accueil des jeunes enfants mérite des effectifs suffisants mais aussi des professionnels qualifiés et reconnus.

Le SUPAP-FSU est convaincu que la privatisation des lieux d'accueil des jeunes enfants suit une logique de marché et sert à satisfaire l'appétit des entreprises de crèche de faire du profit sur le dos des

enfants, des parents et des professionnels. L'accueil des jeunes enfants ne doit pas obéir aux règles du marché! C'est pour cela nous défendons un service public de la petite enfance, comme garant d'une égalité d'accès pour toutes les familles et protégeant les professionnels.

Le SUPAP-FSU se réjouit que l'année 2022 s'ouvre sur une revalorisation des grilles des personnels infirmiers, des cadres de santé, des puéricultrices et personnels de rééducation mais aussi et peut être surtout, vu le nombre d'agents concernés à la Ville de Paris, par **le passage en catégorie B, que nous revendiquons depuis longtemps**, des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture. Ces mesures qui pour une part sont insuffisantes ont été obtenues grâce aux mobilisations des personnels soignants.



**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS PRINCIPALE DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

AU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2021					...AVEC RÉFORME CLASSE NORMALE			AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2022			
ECHOLON	IB	IM	DURÉE	TRAITEMENT BRUT	NOUVEL ECHOLON EN B	REPRISE ANCIENNETÉ	GAIN BRUT	ECHOLON	IM	DURÉE	TRAITEMENT BRUT
1	356	340	1 an	1593,24 €	1	sans ancienneté	14,07 €	1	343	1 an	1607,31 €
2	359	340	2 ans	1593,24 €		1/2 ancienneté acquise	14,07 €	2	350	1 an	1640,11 €
3	362	340	2 ans	1593,24 €	2	1/2 ancienneté acquise	46,87 €	3	359	1 an	1682,28 €
4	364	340	2 ans	1593,24 €		1/2 ancienneté acquise	89,04 €	4	370	2 ans	1733,83 €
5	376	346	2 ans	1621,36 €	4	sans ancienneté	112,46 €	5	383	2 ans	1794,75 €
6	387	354	2 ans	1658,85 €		ancienneté acquise	74,98 €	6	396	2 ans 6 mois	1855,67 €
7	404	365	2 ans	1710,40 €	5	sans ancienneté	84,35 €	7	409	3 ans	1916,58 €
8	430	380	2 ans	1780,69 €		ancienneté acquise	14,06 €	8	424	3 ans	1986,87 €
9	446	392	3 ans	1836,92 €	6	5/6 ancienneté acquise	18,74 €	9	439	3 ans	2057,16 €
10	461	404	3 ans	1893,15 €		ancienneté acquise	23,43 €	10	456	3 ans	2136,83 €
11	473	412	4 ans	1930,64 €	8	sans ancienneté	56,23 €	11	480	4 ans	2249,29 €
12	486	420	-	1968,13 €		ancienneté acquise +1 an	18,74 €	12	512	-	2399,24 €

**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS PRINCIPALE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

AU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2021					...AVEC RÉFORME CLASSE SUPÉRIEURE			AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2022			
ECHOLON	IB	IM	DURÉE	TRAITEMENT BRUT	NOUVEL ECHOLON EN B	REPRISE ANCIENNETÉ	GAIN BRUT	ECHOLON	IM	DURÉE	TRAITEMENT BRUT
1	380	350	1 an	1640,11 €	1	sans ancienneté	149,95 €	1	382	1 an 6 mois	1790,06 €
2	393	358	1 an	1677,60 €		6 mois d'ancienneté	112,46 €	2	394	2 ans	1846,29 €
3	412	368	2 ans	1724,46 €		1 an d'ancienneté	65,60 €	3	406	2 ans	1902,53 €
4	430	380	2 ans	1780,69 €	2	ancienneté acquise	65,64 €	4	419	2 ans	1963,44 €
5	448	393	2 ans	1841,61 €		ancienneté acquise	60,92 €	5	437	2 ans	2047,79 €
6	460	403	2 ans	1888,47 €	4	sans ancienneté	77,98 €	6	455	2 ans 6 mois	2132,14 €
7	478	415	3 ans	1944,70 €		2/3 ancienneté acquise	18,74 €	7	475	3 ans	2225,86 €
8	499	430	3 ans	2014,99 €	5	2/3 ancienneté acquise	32,80 €	8	494	3 ans	2314,90 €
9	525	450	3 ans	2108,71 €		5/6 ancienneté acquise	23,43 €	9	514	3 ans	2408,62 €
10	558	473	-	2216,49 €	7	ancienneté acquise + 1 an*	9,37 €	10	534	4 ans	2502,34 €
						ancienneté supérieure 1 an	98,41 €	11	555	-	2600,74 €
						ancienneté supérieure 3 ans	98,41 €				

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris (Métro La Fourche)  
 syndicat.supap-fsu@paris.fr / 01 44 70 12 80  
<http://www.supap-fsu.org/>  
 SECTION DFPE  
 supapfsu.pe@gmail.com / 06 29 12 02 48



Disponible dès le 25 novembre auprès des militant.es du SUPAP : la nouvelle édition du guide des droits et des carrières de la fonction publique parisienne



LA FSU TERRITORIALE PARIS

[www.supap-fsu.org](http://www.supap-fsu.org)